FICHE D'INSCRIPTION LOURDES 2023

A retourner au Service diocésain des Pèlerinages 10 rue de l'Isle - 10000 Troyes

Jate de i	l'inscription	:		Si nous ne l'avons			
M. M ^{elle} Sœur Frère		M ^{me} Prêtre Diacre Enfant		pas encore, collez votre photo ici ou joignez une photocopie de votre carte d'identité			
Nom :							
Prénom :							
Date de naissance :							
Tél :	Tél :						
E-mail : .	E-mail :						
Adresse précise :							
Code postal : Ville :							
Personne à prévenir en cas d'urgence							
Nom :							
Tél :							
Conditions générale de vente : www.cathotroyes.fr/pelerinages/conditions-generales-vente							
Je soussigné(e) NOM et PRÉNOM							
Certifie avoir pris connaissance des conditions générales de vente.							
Fait à				Le			
Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »							

COÛT DU PÈLERINAGE

✓ Pension par personne :

	Chambre double	Chambre seule				
Hôtel Arbizon*	125 € □					
Hôtel Saint Sébastien	190€ □	240 € □				
Hôtel Sainte Agnès**	250 € □	300 € □				
Hôtel Basilique***	240 € □	350 € □				
Nous contacter pour le tarif enfant et les chambres triples.						
Je souhaite être logé(e) avec						

CARS DE PÈLERINAGE

Pour une meilleure organisation et pour garder l'esprit du pèlerinage il est conseillé de voyager ensemble dans les cars affrétés à cet effet.

П

✓ Voyage et frais d'organisation :

(dont 30 € de frais d'organisation)

Voyage en car : 180 €

Départ mercredi 23 août au soir de Notre I	Dame en l'Isle - Troyes.			
Arrivée à Lourdes le jeudi 24 août au matir	۱.			
Retour à Notre-Dame en l'Isle le lundi 28 août au matin.				
Voyago par voc propros movens : 50 f				
Voyage par vos propres moyens : 50 €				

Ci-joint mon règlement par deux chèques (un pour le voyage et frais généraux débité à l'inscription, un pour la pension débité au retour) à l'ordre de : « pèlerinages diocésains ». Les chèques vacances sont acceptés.

En cas d'annulation, les frais d'organisation (30 €) resteront acquis. Votre inscription sera effective dès réception de ce bulletin, **accompagné de vos deux chèques.**

A l'heure où nous mettons en page il n'y a plus d'obligation liées à la Covid 21. Toutefois le pass vaccinal est toujours recommandé et indispensable si vous voulez aider les malades.